

Atelier des Professionnels de la Ville

Comprendre la politique de la ville

Compte-rendu de la séance

22 février 2011 - Strasbourg



Observatoire Régional de l'Intégration
et de la Ville, Alsace

1 rue de la course ■ 67000 Strasbourg

■ tél: 03 88 14 35 89 ■ fax: 03 88 21 98 31

■ mel: oriv.alsace@wanadoo.fr

■ site: www.oriv-alsace.org

OBJECTIFS DE L'ATELIER

La politique de la ville existe depuis une trentaine d'années et est traversée par des débats sur :

- les approches spatiales et sociales,
- les échelles d'intervention (le quartier, la ville),
- les enjeux sur la place des habitants dans leur ville et leur quartier (la citoyenneté), mais aussi leur insertion sociale et professionnelle.

Cet « Atelier des professionnels de la ville » a revisité les grands principes d'intervention qui ont fondé la politique de la ville.

Dans un premier temps, **Caroline Oberlin**, Chargée de mission à l'ORIV, a présenté les grandes étapes de la politique de la ville ; puis **Maurice Blanc**, Professeur de sociologie à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Strasbourg et administrateur de l'ORIV, a proposé une grille de lecture sur les enjeux de la politique de la ville et son évolution.

QUELQUES REPERES STRUCTURANTS POUR COMPRENDRE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Caroline Oberlin, Chargée de mission à l'ORIV

L'histoire de la politique de la ville n'est pas linéaire et s'est structurée autour de points de tensions. On peut en faire remonter les prémices dans les années 1970, avec la circulaire Guichard qui met fin à la construction des grands ensembles. La démarche Habitat et Vie Sociale (HVS) apparue en 1977 a symbolisé les premières actions phares dans les quartiers d'habitat social, mettant l'accent sur la réhabilitation du bâti ainsi que sur la participation des habitants.

Au début des années 80, faisant suite au défi des premières « émeutes urbaines » dans les quartiers d'habitat social, les pouvoirs publics ont initié différents rapports qui ont structuré, ce qui sera ensuite nommée « politique de la ville » :

- 1981 : Rapport Schwartz : « L'insertion sociale et professionnelle des jeunes »
- 1982 : Rapport Dubedout : « Ensemble, refaire la ville »
- 1983 : Rapport Bonnemaïson : « Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité »

Ils visaient alors à trouver des réponses nouvelles et innovantes.

Différents dispositifs ont vu le jour suite à ces rapports, notamment les démarches de développement social des quartiers (DSQ). Elles visaient une amélioration de l'ensemble des aspects de la vie quotidienne des quartiers. Les contrats DSQ seront inscrits dans les contrats de Plan Etat-Région (CPER) du IX^{ème} Plan signé en 1984.

Toujours dans la perspective de ces rapports, les années 1980 sont celles qui donnent jour aux missions locales pour l'emploi des jeunes, aux Zones d'Education Prioritaires (ZEP) et aux conseils communaux et départementaux de prévention de la délinquance. Un fonds social urbain (FSU) est également créé et réserve une partie des crédits de l'Etat pour les projets de développement social urbain.

Ainsi, la politique de la ville s'est peu à peu structurée en réponse à des phénomènes de violences urbaines de plus en plus médiatisées. Les violences urbaines dans le quartier des Minguettes (Vénissieux, mai 1981) sont à l'origine de la Commission nationale pour le développement social des quartiers (dite Commission Dubedout). En réponse à celles du quartier du Mas du Taureau (Vaulx-en-Velin, octobre 1990), le premier poste de ministre de la ville est créé pour donner plus de poids à la politique de la ville. Enfin, les événements de Clichy-sous-Bois (octobre 2005) ont précipité la promulgation de la loi sur l'égalité des Chances et la création de l'ACSE (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances).

La politique de la ville s'est structurée par à-coup, toutefois quatre logiques demeurent permanentes :

1. C'est une politique globale : transversalité, partenariat. On souhaite traiter tous les aspects de la vie quotidienne. « Personne ne peut faire seul ».
2. C'est une politique initiée par l'Etat : Interministérialité, contractualisation avec les communes, suivis d'un élargissement progressif des signataires du contrat (EPCI, CAF, Conseil Général...)
3. Une politique d'innovations : ingénierie de projet territorial, recherche de nouvelles dynamiques locales, mais avec une contradiction : peu de moyens financiers en propre d'où une logique de compensation avec le droit commun.
4. Il s'agit d'une politique locale et territoriale : Une adaptation au territoire inévitable, logique de zonage (ZUS, ZFU, ZRU / CUCS / ANRU...)¹ avec superposition des logiques d'intervention.

¹ Zone urbaine sensible (ZUS), Zone franche urbaine (ZFU), Zone de redynamisation urbaine (ZRU) / Contrat urbain de cohésion social (CUCS) / Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).

UNE MISE EN PERSPECTIVE DE L'OBJET « POLITIQUE DE LA VILLE »

Maurice Blanc, Professeur de sociologie. Administrateur de l'ORIV

L'objectif de cette séance ne sera pas d'informer sur les derniers dispositifs de la politique de la ville. Il s'agit de donner une grille de lecture sur les enjeux de cette politique et sur son évolution. La politique de la ville est traversée par des tensions, des dynamiques, des retours en arrière qui ne sont pas forcément des reculs.

Proposer une lecture de la politique de la ville est un exercice difficile : chaque territoire a son histoire et son identité, les expériences sont diverses, les projets de territoire aussi. Comment dégager de grandes tendances tout en tenant compte des spécificités locales ? Il est important de prendre de la distance avec l'objet pour l'étudier :

- D'une part, en remontant dans le temps, aux rénovations urbaines du Baron Haussmann sous le Second Empire et à celles des années 1960, au début de la Ve République.
- D'autre part, en privilégiant une comparaison spatiale notamment avec l'Allemagne, à la fois voisine et très différente.

Des rencontres avec des chercheurs allemands et européens ont par exemple permis de prendre conscience que l'expression « politique de la ville » est incompréhensible à l'étranger. « Développement social urbain » est le terme le plus adéquat.

Sur cette base, il est possible de mettre en avant trois aspects qui ont été développés lors de l'intervention :

1. Une réflexion sur l'appellation paradoxale « politique de la ville ».
2. Des apports théoriques invitant à un aller-retour entre la pratique et la théorie. A partir de la pratique et des expériences de terrain, il s'agit d'enrichir la théorie.
3. Un appel à la vigilance pour distinguer le discours et les intentions des pratiques réelles et des résultats obtenus. Dans la participation des habitants, on observe souvent un grand écart entre les discours favorables et les pratiques très craintives.

- Exemple : En 2000, la circulaire dite Jospin présentait la participation citoyenne comme la grande innovation des Contrats de Ville 2001-2006. Or, en 1977, la participation citoyenne était l'un des piliers du programme Habitat et Vie Sociale. Remettre l'accent sur la participation en 2000 signifie que cela a été mal fait. La question est de savoir si les résultats observés correspondent aux objectifs visés. On ne peut exclure des effets pervers produisant des résultats contraires aux objectifs.

1. L'appellation paradoxale de la « politique de la ville »

L'intervenant interroge la salle pour comprendre pourquoi on parle de « politique de la ville » alors que ce n'est que partiellement une politique municipale.

Réponses de la salle :

- > *Approche globale pour travailler sur l'ensemble de la ville (le tout) et pas uniquement sur les quartiers*
- > *Pour être « politiquement correct »*
- > *Pour rattacher le quartier à la ville.*

Pour l'intervenant, ces trois réponses ont chacune une part de vérité.

En 1991, le futur Ministre a exigé le titre de « Ministre de la Ville » et non celui de « Ministre des Banlieues », c'est bien du politiquement correct.

Les deux autres réponses peuvent être regroupées. La ville forme un système, elle est composée d'éléments autonomes et interdépendants, à l'image du corps humain dans lequel les différents organes ont une certaine autonomie, tout en étant étroitement liés entre eux. Dans ce sens, si un quartier est malade, c'est la ville qu'il faut soigner. Les relations entre la ville et le quartier en difficulté sont essentielles. C'est ce qui explique le passage du développement social des *quartiers* (DSQ, 1982) au développement social *urbain* (DSU, 1988). On a trop mis au début sur un développement de quartier endogène, il faut replacer le développement du quartier dans un contexte plus global : celui de la ville et même de l'agglomération. C'est la difficile question de la combinaison des crédits spécifiques au quartier, mis en oeuvre dans le cadre de la politique de la ville, avec les crédits de droit commun.

La question des échelles d'interventions est essentielle. Pour des problèmes de logement, l'échelle pertinente peut être celle du quartier, tandis que pour des questions de transports urbains, de désenclavement des territoires, ce sera l'agglomération voire au-delà. Il faut jongler entre le niveau du quartier, de la commune et de l'intercommunalité. Les professionnels croient souvent qu'il y a trop de chevauchements et que la décentralisation a été mal faite. Il y a peut-être des découpages à revoir, mais c'est une illusion de croire qu'un problème peut être traité par une seule entité. Ainsi, il n'existe pas une échelle d'intervention unique, elle doit être fonction des sujets traités. De ce fait, les acteurs doivent constamment travailler ensemble et se coordonner. La solidarité est à la fois locale et nationale, elle passe donc par la coopération d'acteurs situés à différents niveaux.

- Exemple : Dans le domaine de l'emploi et de l'insertion, l'une des erreurs était de considérer que la création d'emploi endogène au quartier permettrait de résoudre les problèmes de chômage. Les régies de quartier ont un impact positif sur la vie du quartier, mais elles créent peu d'emplois. Il n'y a pas d'incompatibilité avec une politique qui vise à faire bénéficier les chômeurs du quartier des emplois créés au niveau de l'agglomération.

La comparaison avec l'Allemagne met en lumière d'autres modèles de gestion du projet urbain. En Allemagne, le programme qui s'apparente à l'action menée au titre de la politique de la ville est celui de la Soziale Stadt, c'est-à-dire la ville sociale. Dès lors, l'accent est bien mis sur le vivre ensemble alors qu'en France le terme « politique de la ville » reste d'usage courant et met d'abord l'accent sur le cadre bâti.

En caricaturant, la ville peut être appréhendée sous l'angle des architectes (la forme urbaine, « le contenant ») ou sous l'angle des sociologues (les liens sociaux, la cohésion sociale, « le contenu »).

Dans les différents modèles français de la politique de la ville, l'accent a été mis en priorité sur l'urbain, même si un aspect social était parfois rajouté (comme par exemple dans le cadre du dispositif « Habitat et Vie Sociale »). Un peu plus tard, dans la démarche DSQ, le curseur est plutôt positionné sur le lien social, la vie sociale, même si dans les faits, les crédits alloués vont massivement aux actions sur l'urbain. Toutefois, ce changement d'appellation enclenche une prise de conscience qui nous renvoie au nœud du « dire » et du « faire ». Par ailleurs, la question des temporalités reste fondamentale dans la mesure où il faut agir dans l'urgence, pour répondre aux besoins immédiats des habitants, tout en pensant le projet de territoire sur du long terme, tout en tenant compte du temps des élus (avec les échéances électorales) mais également de celui des professionnels.

Intervention de la salle :

Quelle est la gestion de l'urbain en Allemagne ?

Toute d'abord, c'est une question à laquelle il est difficile de répondre dans la mesure où en Allemagne, le schéma d'action des projets urbains est géré par le niveau local du fait du système fédéral. Les responsables des projets urbains sont des acteurs locaux. L'idée d'un délégué du Préfet ou Sous-préfet à la ville serait inimaginable.

Ensuite, même s'il existe des grands ensembles (Hambourg, l'ex Allemagne de l'Est), les quartiers d'habitat social sont souvent en centre ville et moins visibles. La question du logement est davantage intégrée à la ville.

Enfin, l'Allemagne et la France n'ont pas le même rapport à l'urbain. La France est un pays rural jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle, alors qu'en Allemagne la tradition urbaine remonte au Moyen Age. En Allemagne, la mobilité urbaine, l'importance du logement locatif en centre ville, la tradition bismarckienne, ont permis une véritable protection des droits des locataires et un rapport au logement très différent de la France.

2. Quelques apports théoriques

Pour reprendre Edgar Morin, la ville renvoie à la complexité sociale. Dès lors, quelle distinction entre complexité et complication ?

Réponses de la salle :

> *En mathématique : la complexité est structurelle, donc difficile à résoudre. Par contre, la complication a une structure simple, le calcul peut être très long, mais facile à traiter par une machine.*

> *La complexité renvoie à des formes d'interactions multiples, présence d'une multiplicité d'acteur dans l'action.*

Effectivement, la politique de la ville est complexe du fait de ses oppositions internes comme par exemple la tension entre l'urgence et le long terme (cf. dans le domaine de l'humanitaire une distinction se fait entre les « développementalistes » et les « urgentistes ».) La complexité est irréductible, tandis que la complication fait référence à ce qui provient de l'organisation (la bureaucratie) et qui pourrait être simplifié.

La complexité se caractérise aussi par la gestion nécessaire de paradoxes, c'est-à-dire d'exigences contradictoires qu'il faut satisfaire en même temps, rendant la situation indécidable. En psychologie, l'école de Palo Alto² considère que l'injonction paradoxale, appelée aussi « double contrainte » mène à la schizophrénie.

- Exemple 1 : Il y a 15/20 ans il était possible d'entrer dans une salle où il est stipulé qu'il est interdit de fumer. Pourtant, il y avait sur les tables des cendriers remplis. Ces deux messages sont contradictoires, rendant la situation indécidable. Il y a les « règles du jeu » et le « jeu avec les règles ».
- Exemple 2 : Pour Alexis de Tocqueville (De la démocratie en Amérique) aux Etats-Unis la liberté individuelle prévaut sur le souci d'égalité. A l'inverse, les pays du Nord ont tendance à réduire les libertés individuelles au profit de l'égalité. Comment « accommoder » liberté et égalité ?
- Exemple 3 : Dans les années 1990, pendant un hiver rigoureux, un maire de la banlieue parisienne demande à la police municipale de rechercher les Sans Domiciles Fixes dans la rue, pour les amener dans des centres chauffés. Le Secrétaire d'Etat à l'action humanitaire, Xavier Emmanuelli, engage une polémique car il est inadmissible de ne pas respecter la liberté de choix des Sans Domiciles Fixes. Le Maire répond que, s'il les laissait dans la rue, il serait coupable de non assistance à personne en danger. L'année suivante, le même Maire prend le même arrêté, mais il n'y a pas de polémique car il a ajouté une « petite » précision : une fois arrivés au centre chauffé, les Sans Domiciles Fixes seront libres de repartir. Bel exemple de compromis entre principes opposés.

² C'est un courant de pensée et de recherche né en Californie au début des années 50. Ce courant est notamment à l'origine de la thérapie familiale et de la thérapie brève.

3. La participation des habitants

Dans ce domaine, la comparaison avec l'Allemagne s'avère utile pour comprendre le modèle français. En Allemagne, la culture de la participation est plus développée et gérée de manière différente. Pour parler des bénévoles, l'allemand propose deux termes :

- Freiwillig : le volontaire qui participe à des actions concrètes.
- Ehrenamtlich : celui qui occupe une fonction honorifique, président etc.

De même, pour parler de la participation, il existe deux mots différents :

- Mitbestimmung renvoie à la participation à la décision.
- Beteiligung concerne la participation à l'action.

En France, la participation des habitants est conçue essentiellement sur le mode intellectuel de la participation au débat qui précède la décision. La participation à l'action est très peu prise en compte (sauf notamment par les Compagnons Bâisseurs en Bretagne).

- Exemple : Lors de la « rénovation douce » et la restauration des logements en Allemagne : Berlin, Kreuzberg, dans les années 80 : l'accent est mis sur la mise en valeur de l'existant au profit des habitants. Les habitants restaurent « pour eux » et « par eux », individuellement ou sous forme de collectif. Il y a une personnalisation des actions à entreprendre, un bilan locataire par locataire. Les résultats sont probants en terme notamment d'estime de soi et de création du lien social. Deux nouveaux métiers accompagnent ces démarches : conseiller des locataires (Mieterberater) et planificateur social (Sozialplaner), après une formation universitaire distincte de celle de planificateur urbain. En France, l'exigence des bailleurs se porte sur un appartement « standard », pour un locataire « standard ». Les travaux sont réalisés par des artisans agréés et non par le locataire.

Interventions de la salle :

> Des démarches similaires à celles évoquées en Allemagne ont été effectuées en France avec les publics nomades sédentarisés.

> Une dichotomie est notable entre le volet rénovation urbaine et le volet social.

> Par ailleurs, au sein même de l'urbain, peu de moyens financiers sont consacrés à la gestion urbaine de proximité (GUP).

Dans la participation des habitants, il faut aussi tenir compte de l'origine de la demande de participation. Elle peut être « revendiquée » ou « octroyée ». En 1980, une évaluation du programme Habitat et Vie Sociale par la Caisse des Dépôts a montré que, dans la plupart des cas, la participation était restée formelle et sans grand impact sur la décision. Mais, dans les rares quartiers où des associations d'habitants préexistaient aux dispositifs de la politique de la ville (l'Alma Gare à Roubaix, le Neuhof à Strasbourg, etc.), la « participation » était plus présente et plus conflictuelle. Les associations ont revendiqué leur place dans le processus de décision et le conflit a généré une prise en compte de leur parole. En s'opposant à la parole des experts et des élus, les associations d'habitants ont généré, temporairement, la reconnaissance d'un contre-pouvoir citoyen.

Par contre, lorsqu'une convention GUP impose un dispositif de participation, cette dernière est octroyée et ne produit guère de résultats. Les professionnels peuvent alors se heurter à des discours tels que « ils ont déjà décidé à la mairie, à quoi bon perdre notre temps dans ces réunions », « ils disent qu'ils vont prendre en compte notre avis, ça serait bien la première fois ! ». Finalement, les habitants se démobilisent.

Classiquement, on reconnaît plusieurs degrés dans la participation :

- Degré 0 : Information. Reste à savoir quelle est la nature des informations, comment on informe les habitants et à quel stade d'avancement du projet on se situe.
- Degré 1 : Consultation. Il s'agit de recueillir les avis des habitants sur les informations fournies. A noter qu'il existe parfois une obligation juridique de consultation, mais pas d'obligation de tenir compte. En même temps, politiquement, un élu ne peut ignorer la contestation de ses propres projets.
- Degré 2 : Concertation. C'est celui du rapprochement des points de vue. On n'a pas de définition juridique, on la définit par ce qu'elle n'est pas. Il peut donc y avoir des définitions variées, voire contradictoires de la concertation. Il s'agit de trouver des terrains d'entente, mais la décision finale relève en dernier lieu de l'élu qui la plupart du temps s'entoure de ses experts puisque lui-même n'est pas compétent sur l'ensemble des sujets. Pourtant, rien n'empêche l'élu d'élargir le cercle de la décision aux habitants mobilisés. C'est bien cet élargissement qui est l'enjeu de la concertation.

Interventions de la salle :

> *Au niveau de la GUP, les diagnostics en marchant ont permis de voir que lors de la restructuration du quartier, la prise en compte des habitudes des habitants n'avait pas été suffisante puisque que de nouveaux cheminements piétons se créent d'eux-mêmes. Les habitants savent aussi jouer avec les règles qu'on cherche à leur imposer.*

> *L'importance du travail de mémoire dans les opérations de démolition/reconstruction est soulevé. Le CRDSU (centre de ressource politique de la ville en Rhône Alpes) a réalisé un travail d'exposition sur les opérations de démolition de certaines communes de l'agglomération lyonnaise.*

> *Sur la question des démolitions, les habitants ne sont pas forcément d'accord dans la mesure où le quartier reste un lieu d'attachement (lien de solidarités, liens sociaux...). La question du relogement se pose également de manière très forte par rapport à la mobilité géographique que l'on demande aux habitants.*

> *Il faut aussi se poser la question de la représentativité. Comment peut-on considérer à juste titre qu'une personne est représentative d'un groupe de personne ?*

La question de la représentativité ne peut être résolue qu'à partir du terrain. La représentativité est impossible et il est nécessaire de prendre en compte une multitude de critères. Plutôt que d'interroger la représentativité, il faut interroger les démarches de concertation, c'est-à-dire les dynamiques mises en œuvre pour « aller vers » les habitants et créer les conditions de la prise de parole. Il est important de remarquer que les habitants possèdent l'expérience de leur terrain. L'enjeu est donc de faire entrer leurs ressentis, leurs paroles dans les logiques institutionnelles.

ELEMENTS DE QUESTIONNEMENTS

Caroline OBERLIN, Chargée de mission à l'ORIV

Plusieurs grandes lignes se sont dégagées de cet atelier. Tout d'abord, les contours de la politique de la ville se façonnent en fonction des territoires et des acteurs qui la mettent en place. Il n'y a donc pas de réponse unique aux problématiques qu'elle traite. Par ailleurs, il est inéluctable que tous les acteurs avancent ensemble en évitant une sectorisation de l'action. La coopération et la coordination sont nécessaires pour engendrer de réelles dynamiques territoriales.

Ensuite, la question de la participation des habitants reste problématique en France. L'éclairage allemand amène à renouveler le regard porté sur ce sujet et à nous poser la question de savoir ce que l'on met derrière le terme de participation.

Enfin, il aurait été souhaitable de parler de l'évaluation. Car finalement, il devient de plus en plus nécessaire de se demander ce qui est attendu de la politique de la ville alors que c'est une politique qui devait faire levier mais qui, désormais, est devenue une règle sur certains territoires.

ANNEXE 1 : BIBLIOGRAPHIE

- BLANC Maurice, **La “politique de la ville” : une “exception française” ?** in *Espaces et Sociétés*, n° 128-129, 2007/1-2
- BLANC Maurice, **La gouvernance urbaine**, in STEBE Jean-Marc, MARCHAL Hervé, *Traité de la Ville*, Paris, PUF, août 2009
- BLANC Maurice, EBERHARDT Axel, **Travail communautaire et mobilisation des habitants dans les quartiers populaires en Allemagne**, in *Informations sociales*, n°163, janvier-février 2011, pp. 106-114
- Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV), **La politique de la ville en France : fondements, évolution et enjeux - Dossier ressources**, Strasbourg, ORIV, août 2009, 27 p.
- Secrétariat général du CIV, **Panorama évolutif (1990-2006) des quartiers de la politique de la ville**, in Observatoire national des Zones Urbaines Sensibles- Rapport 2010, Saint-Denis, SGCIV, décembre 2010, pp. 12-38
- TELLIER Thibault, **1976, le rapport « Guichard” : la participation au secours de l'action publique ?** in *Territoires*, n°513, décembre 2010, pp. 50-51

ANNEXE 2 : CHRONOLOGIE DES DISPOSITIFS POLITIQUE DE LA VILLE

Dates	◊ Evènements marquants	□ Dispositifs	▪ Lois et plans	⇒ Acteurs
1974	◊ Début de la crise économique ◊ Fermeture des frontières à l'immigration de travail		▪ Circulaire Guichard	
1977		□ Habitat et vie sociale		
1981	◊ Violences urbaines aux Minguettes ◊ Rapport SCHWARTZ - <i>L'insertion sociale et professionnelle des jeunes</i>			⇒ Création de la commission nationale pour le développement social des quartiers
1982	◊ Rapport BONNEMAISON - <i>Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité</i>	□ Opérations anti été-chaud		
1983	◊ Rapport DUDEBOUT - <i>Ensemble refaire la ville</i>	□ Banlieues 89		
1984		□ Conventions DSQ (jusque 1994)		
1988			⇒ Création du Comité Interministériel des Villes, du Conseil National des Villes et de la Délégation Interministérielle à la Ville	
1990	◊ Violences urbaines à Vaulx-en-Verin		▪ Loi Besson	⇒ Création du poste de Ministre délégué à la ville
1991			▪ Loi sur la solidarité financière ▪ Loi d'orientation pour la ville	⇒ Mise en place des Sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville
1994		□ Contrat de ville □ Grands Projets de Ville		
1996		□ ZUS, ZRU et ZFU	▪ Pacte de relance pour la ville	
2000			▪ Loi Solidarité et Renouvellement Urbain	
2003			▪ Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine	⇒ Création de l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles et de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
2004			▪ Plan de cohésion sociale	
2005	◊ Rapport ANDRE sur l'avenir de la politique de la ville ◊ Violences urbaines (Clichy-Sous-Bois, puis de nombreuses communes en France)			
2006			▪ Loi pour l'égalité des chances	⇒ Disparition du FASILD et création de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) ⇒ Création de six poste des Préfets à l'égalité des chances
2007		□ Contrats Urbains de Cohésion Sociale		
2008			▪ Plan espoir banlieue	⇒ Mise en place des Délégués du Préfet
2009				⇒ Disparition de la DIV, remplacée par le Secrétariat Général du Comité interministériel des Villes (SG CIV)